



COMMUNIQUE DE PRESSE

Aide à la jeunesse :

**« Le politique doit prendre ses responsabilités
et oser mener une mise à plat des projets pédagogiques des IPPJ »**

Mardi 22 septembre 2009

Ce matin, la presse faisait écho d'un drame familial survenu en Région bruxelloise et qui impliquerait un jeune faisant l'objet d'un placement dans la section fermée de l'IPPJ de Braine-le-Château. Alors qu'il bénéficiait d'une autorisation de sortie, accordée par l'IPPJ, il serait à l'origine d'un double meurtre.

*« Au-delà de l'horreur des actes commis et du travail de la justice qui va être lancé, l'autorité politique doit agir. Je fais donc appel à la nouvelle Ministre de l'Aide à la Jeunesse, Evelyne Huytebroeck, pour amener ce débat au sein du Parlement de la Communauté française. Tout au long de la législature précédente, la politique menée en matière d'aide à la jeunesse et de gestion des mineurs délinquants s'est limitée à du « coup par coup » au gré des drames survenus ces 5 dernières années, comme le décès de Joe Van Holsbeek. Et pendant ces 5 dernières années, le MR n'a eu de cesse de réclamer un vrai débat parlementaire. En tant que responsables politiques, nous devons faire un état des lieux complet des méthodes éducatives mises en œuvre par les IPPJ. La clarté doit être faite sans autre souci que d'améliorer et adapter les projets pédagogiques mis en place en faveur de tous ces jeunes. Mme Fonck avait évité le débat de fond, j'espère que Mme Huytebroeck l'ouvrira avec tous les parlementaires, les acteurs de terrain et, surtout, sans tabous », demande **Françoise BERTIEAUX**, Chef de Groupe MR au Parlement de la Communauté française.*

Pour le MR, il est nécessaire et urgent que les premiers travaux de cette législature en Commission de l'Aide à la Jeunesse portent sur :

- L'analyse des contenus des projets pédagogiques des IPPJ et leur remise à plat ;
- L'évocation des activités, internes comme externes, organisées en IPPJ.

Pour le MR, le discours reste inchangé quant au rôle à jouer par les IPPJ et les différents secteurs de l'Aide à la jeunesse, et réitère ici ses pistes de réflexion à évoquer au Parlement :

1. Il faut assurer une **prise en charge du mineur délinquant** et **l'encadrer dans un projet éducatif** qui soit suffisamment pertinent et adapté à la personnalité du jeune que pour lui éviter quelconque forme de récidive.
2. Le mineur qui commet un fait qualifié infraction doit être sanctionné et cela passe notamment par un **travail de conscientisation** et de **responsabilisation** qui doit être mené. Cependant, la sanction a bien évidemment une finalité éducative: l'intégration de la norme de la vie sociale.
3. Le mineur doit être confronté à ses propres actes et un élément majeur de tout retour à la société consiste en une **réparation du dommage causé**.



Contact Presse : Johanne Moyart. Site Internet : www.mr-pcf.be

Courriel : j.moyart@mr-pcf.be